Image not found or type unknown

Droit de succession parents divorcés

Par **sonardej**, le **23/04/2012** à **20:08**

Bonsoir.

Mes parents sont divorcés depuis 30 ans et nous sommes deux enfants nés d'un premier mariage.
Celui-ci s'était remarié en 2005 car il savait qu'il était malade, Il a eu 2 enfants avec sa nouvelle femme et il est décédé en 2006.
Depuis 2006 la succession n'est toujours pas faite cependant le notaire qui traite le dossier a demandé a mon frère et moi des procurations pour vendre la maison chose que nous avons fait.
La vente a été effectué en 2011 cependant nous n'avons reçus aucun dossier de vente aucun dossier mentionnant l'état des comptes bancaires de mon père et lorsque nous appelons le notaire nous avons toujours le secrétariat et le même discours, on nous dit que l'on ne peut pas nous envoyer le dossier demandé car le notaire doit demander l'accord à notre belle-mère ?
De plus nous n'avons pas touché d'argent sur la vente de la maison qui je pensait devait normalement représenter 3/16 de la somme étant donné que nous sommes 4 enfants. Par contre nous avons touché une petite somme mais seulement sur des dépendance qu'avait mon père dans le village qui faisaient office de garage pour ces voitures.
Depuis notre belle-mère a racheté une autre maison seule, j'ai bien peur que nous n'héritions de rien sur les biens de mon père.
Merci de votre aide cela dure depuis 6 ans et je suis un peu désespéré.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés